

## Mesures de restriction d'eau à respecter dans le département du Rhône hors axe Saône



# ALERTE SÉCHERESSE



### INTERDICTION

des prélèvements dans les cours  
d'eau et nappes  
d'accompagnement (retrait ou  
obturation de tout dispositif)\*



### INTERDICTION

d'arrosage des espaces verts public  
ou privés de **10h à 18h** sauf pour le  
goutte-à-goutte en pleine terre ou  
le pied-à-pied en pleine terre\*



### INTERDICTION

d'arrosage des espaces sportifs  
public ou privés, naturels ou  
artificiels de **10h à 18h\***



### INTERDICTION

de remplir les piscines/structures  
gonflables privées de plus de 1m3 sauf  
pour compléments et sauf pour les  
nouvelles constructions (uniquement  
chantier débuté avant l'alerte)



### INTERDICTION

de lavage des véhicules hors  
station professionnelle



### INTERDICTION

d'arrosage des potagers domestiques  
de **10h à 18h** (rappel, usage non  
autorisé avec eau des cours d'eau et  
des puits dans les nappes  
d'accompagnement)



### INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies  
privées sauf impératif sanitaire  
ou de sécurité des collectivités et  
entreprises



### INTERDICTION

de lavage des façades, toitures  
sauf exceptions\*



### INTERDICTION

de fonctionnement des  
fontaines/brumisateur à circuit  
ouvert sauf canicule niveau 3\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions  
des usages de l'eau



**Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune**

